

Compte-rendu des affaires traitées par le Maire grâce aux délégations.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données en vertu de la loi de décembre 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N° 247 en date du 3 NOVEMBRE 1971 relatif au paiement à Me MACE d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant aux époux THIREL - Montant : 239 798 Frs CFA.

ARRETE N° 248 en date du 3 NOVEMBRE 1971 relatif au paiement à Me MACE d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant aux époux HOARAU. - Montant : 85 825 Frs CFA.

ARRETE N° 249 en date du 3 NOVEMBRE 1971 relatif à une augmentation du prix de location d'immeubles appartenant à Monsieur BRIMBEL Evariste à DOMENJOD (Saint-Denis), utilisés comme école et cantine. Le montant de la location passe de 36 000 Frs CFA à 41 000 Frs CFA.

ARRETE N° 250 en date du 3 NOVEMBRE 1971 mettant fin à la location par la Commune d'un immeuble appartenant à Monsieur SEVAGAMY Gabriel.

ARRETE N° 251 en date du 3 NOVEMBRE 1971 relatif au paiement d'une somme de 5 000 Frs CFA au Journal "LA GAZETTE" de l'île de la Réunion pour deux abonnements annuels.

ARRETE N° 252 en date du 3 NOVEMBRE 1971 portant paiement des avenants d'assurance pour différents véhicules municipaux. - Montant : 132 087 Frs CFA.

ARRETE N° 253 en date du 3 NOVEMBRE 1971 pour la passation d'un contrat entre la Commune de Saint-Denis et la SOCOTEC. - Montant des travaux : 70 855 679 Frs CFA.

ARRETE N° 256 en date du 8 NOVEMBRE 1971 relatif à la passation d'un marché de gré à gré avec la SOCIETE SHELL de la REUNION pour la fourniture d'essence et de gas-oil. - Montant : 7 486 600 Frs CFA.

ARRETE N° 257 en date du 9 NOVEMBRE 1971 pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et la Maison SERCA, pour diverses fournitures nécessaires au fonctionnement de véhicules. - Montant : 2 000 000 Frs CFA.

ARRETE N° 258 en date du 9 NOVEMBRE 1971 portant renouvellement d'abonnement à la revue "LA TECHNIQUE de l'EAU" année 1971. - Montant : 4 900 Frs CFA.

ARRETE N° 259, en date du 9 NOVEMBRE 1971 relatif au paiement à Me BLANCHET d'une note de frais au sujet du recours introduit devant le Tribunal Administratif par Monsieur MOURARET Emile. - Montant : 50 000 Frs CFA.

ARRETE N° 260 en date du 9 NOVEMBRE 1971 relatif au paiement à Me VIDOT, Notaire, de la note de frais et honoraires pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Monsieur LUC Claude Julien et Mme LUC Paula. - Montant : 196 349 Frs CFA.

ARRETE N° 261 en date du 9 NOVEMBRE 1971 relatif au paiement à Me VIDOT, Notaire, d'une note de frais et d'honoraires pour l'acquisition d'un terrain appartenant à Mme TONDUT. - Montant : 144 191 Frs CFA

ARRETE N° 263 en date du 15 NOVEMBRE 1971 relatif à la passation d'un marché de gré à gré avec les établissements DE PALMAS pour l'acquisition de diverses fournitures. - Montant : 2 000 000 Frs CFA.

ARRETE N° 264, en date du 15 NOVEMBRE 1971 relatif à la passation d'un marché de gré à gré avec les établissements I. A. RAVATE pour l'acquisition de diverses fournitures. - Montant : 2 000 000 Frs CFA.

ARRETE N° 268 en date du 19 NOVEMBRE 1971 relatif à la location du local appartenant à Monsieur Jean-Baptiste LEPINAY, à RUISSEAU BLANC (LA MONTAGNE), destiné à installer une classe supplémentaire pour l'école de Ruisseau Blanc. - Montant : 12 000 Frs CFA par mois.

ARRETE N° 273 en date du 23 NOVEMBRE 1971 pour la passation d'un contrat entre la Commune de Saint-Denis et la SOCOTEC pour l'étude des dossiers et la surveillance des travaux de construction d'une Piscine au CHAUDRON. Montant des travaux : 209 000 000 Frs CFA.

ARRETE N° 275 en date du 29 NOVEMBRE 1971 relatif au paiement à Me VINSON d'honoraires dus pour la représentation de la Commune dans son procès contre la SOCIETE MORIL FONTAINE. - Montant : 200 000 Frs CFA.

ARRETE N° 277 en date du 30 NOVEMBRE 1971, portant paiement au P.T.T. de diverses factures et installations nouvelles. - Montant : 219 850 Frs CFA.

ARRETE N° 280 en date du 3 DECEMBRE 1971 portant renouvellement d'abonnement à la revue "LA TECHNIQUE de l'EAU" - année 1970 - Montant : 4 250 Frs CFA.

ARRETE N° 281 en date du 3 DECEMBRE 1971 portant paiement au P.T.T. de diverses factures et installations nouvelles. - Montant : 123 925 Frs CFA

ARRETE N° 282 en date du 3 DECEMBRE 1971 pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet d'Etudes et de Topographie G. AUDRY et J. GARDRINIER, pour l'exécution d'une mission de photographies aériennes couvrant la zone urbaine de Saint-Denis. - Montant de la dépense : 275 000 Frs CFA.

ARRETE N° 283 en date du 10 DECEMBRE 1971 portant renouvellement d'abonnement au MONITEUR des TRAVAUX PUBLICS et du BATIMENT - Année 1972 - Montant : 27 000 Frs CFA.

ARRETE N° 284 en date du 10 DECEMBRE 1971 pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet d'Etudes et de Topographie G. AUDRY et J. GARDRINIER, pour l'exécution de travaux topographiques à la Cité Scolaire du Butor - 1ère tranche - Montant des travaux : 169 200 Frs CFA.

ARRETE N° 289 en date du 23 DECEMBRE 1971 relatif à l'augmentation du loyer dû par la Commune à la S.I.D.R. pour la location d'un appartement F3 TE aux CAMELIAS. Le loyer sera porté de 3 500 Frs à 3 600 Frs par mois

ARRETE N° 2 en date du 11 JANVIER 1972 relatif au paiement de vacations à M. SARTRE Guy, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par arrêté n° 3201/DAG/2 de Monsieur le Préfet de la Réunion. - Montant : 3 750 Frs CFA.

ARRETE N° 3 en date du 11 JANVIER 1972 relatif au remboursement à Me Jean MAS, représentant Monsieur TURPIN Gérard des frais de radiation d'hypothèque. - Montant : 45 784 Frs CFA.

ARRETE N° 4 en date du 11 JANVIER 1972 relatif au paiement à Me Paul LEMERLE d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à la SOCIETE CHANE-SAM & Cie. - Montant : 247 065 Frs CFA.

ARRETE N° 7 en date du 12 JANVIER 1972 relatif à l'augmentation du loyer dû par la Commune à la S.I.D.R. pour la location d'un appartement F 4/5 au CHAUDRON. - Le montant de la location sera porté de 20 500 Frs à 22 000 Frs par mois.

ARRETE N° 17 en date du 19 JANVIER 1972 pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et l'ENERGIE ELECTRIQUE de la REUNION, pour la réalisation des travaux de distribution d'eau au lotissement de COMMUNE PRIMA. - Montant des travaux: 2 484 448 Frs CFA.

ARRETE N° 18 en date du 19 JANVIER 1972 pour la passation d'un contrat entre la Commune de Saint-Denis et la SOCOTEC, pour la surveillance des travaux de construction d'une église à Sainte-Clotilde. - Montant des travaux : 47 500 000 Frs CFA.

ARRETE N° 19 en date du 19 JANVIER 1972 relatif au paiement à Me VINSON d'une note d'honoraires due pour la représentation de la Commune dans l'affaire GAZIVILI. - Montant : 75 000 Frs CFA.

ARRETE N° 20 en date du 21 JANVIER 1972 portant renouvellement d'abonnement à la revue "LA SEMAINE JURIDIQUE" - Année 1972 - Montant : 12 250 Frs CFA.

ARRETE N° 21 en date du 21 JANVIER 1972 relatif au paiement à Me Roger HOARAU d'une indemnité d'occupation due à Monsieur GAZIVILI. - Montant : 300 000 Frs CFA.

ARRETE N° 22 en date du 21 JANVIER 1972 relatif au paiement à Me Jacques MACE d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à la S.I.D.R. - Montant : 18 556 Frs CFA.

ARRETE N° 23 en date du 21 JANVIER 1972 relatif au paiement à Me Jacques MACE d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Mme DELPHA Maria. - Montant : 71 285 Frs CFA.

ARRETE N° 24 en date du 21 JANVIER 1972 relatif au paiement à Me Jacques MACE d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à la Curatelle aux Biens Vacants. - Montant : 34 325 Frs CFA.

ARRETE N° 25 en date du 21 JANVIER 1972 relatif au paiement à Me Jacques MACE d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à la CURATELLE AUX BIENS VACANTS. - Montant : 71 325 Frs CFA.

ARRETE N° 26 en date du 24 JANVIER 1972 pour la passation d'un contrat entre la Commune de Saint-Denis et la SCCOTEC, pour le contrôle des dossiers et la surveillance des travaux de construction d'une Piscine au BUTOR. - Montant des travaux : 74 000 000 Frs CFA.

ARRETE N° 27 en date du 24 JANVIER 1972 pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et l'Entreprise OULLA-FORT, pour la réalisation d'un mur de soutènement au Groupe Scolaire de la Chau mière. - Montant des travaux : 4 067 275 Frs CFA.

ARRETE N° 28 en date du 24 JANVIER 1972 relatif au paiement à Me Roger HOARAU d'une note d'honoraires due pour la représentation de la Commune dans l'affaire GAZIVILI. - Montant : 133 822 Frs CFA.

ARRETE N° 31 en date du 4 FEVRIER 1972 pour la passation d'un contrat d'entretien entre la Commune de Saint-Denis et la Maison BLANCHE BIRGER, pour l'entretien de la machine comptable électronique. - Montant de dépense : 326 700 Frs CFA.

ARRETE N° 32 en date du 9 FEVRIER 1972 relatif au paiement à Me VINSON d'honoraires dus pour la représentation de la Commune dans son procès contre Monsieur de BOIVILLIERS Augustin. - Montant : 75 000 Frs CFA.

ARRETE N° 34 en date du 15 FEVRIER 1972 portant renouvellement d'abonnement aux revues "L'ACTION MUNICIPALE" et "LA GAZETTE DES COMMUNES" - Année 1972. - Montant : 3 677 Frs CFA.

ARRETE N° 39 en date du 23 FEVRIER 1972 pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet FRIZEL. - pour la réalisation d'une classe économique à CHAMP FLEURI (filles). - Montant de la dépense : 1 700 000 Frs CFA.

ARRETE N° 40 pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet FRIZEL, pour la réalisation de 3 classes maternelles au CAMP OZOUX. - Montant de la dépense : 5 100 000 Frs CFA.

AFFAIRE N° 41 en date du 23 FEVRIER 1972 pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet FRIZEL pour la réalisation de 2 classes en surélévation au lieu-dit "MOUFIA". - Montant de la dépense : 4 000 000 Frs CFA.